



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INDRE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°37-2021-01008

PUBLIÉ LE 8 JANVIER 2021

# Sommaire

## Préfecture d'Indre et Loire

37-2021-01-04-007 - DDFIP - Décision de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire (2 pages)

Page 3

Préfecture d'Indre et Loire

37-2021-01-04-007

DDFIP - Décision de délégation de signature en matière  
d'ordonnancement secondaire

## Direction départementale des Finances publiques d'Indre-et-Loire

### Décision de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

Le Directeur du Pôle pilotage et ressources de la Direction départementale des Finances publiques d'Indre-et-Loire,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, notamment le 15° de l'article 43 et le I de l'article 44 ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la décision du 17 décembre 2020 portant nomination de M. Michel MARAL, Directeur du Pôle pilotage et ressources de la Direction départementale des Finances publiques d'Indre-et-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2020 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Michel MARAL, Administrateur des Finances publiques adjoint ;

#### Décide :

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à Mme Sylvie BOUTIER, administratrice des Finances publiques adjointe, adjointe au Directeur du Pôle pilotage et ressources, responsable du Centre de services des ressources humaines (CSRH), qui accomplit des actes nécessitant la qualité d'ordonnateur secondaire pour les affaires traitées par le Pôle pilotage et ressources et le CSRH.

**Article 2 :** Délégation de signature est donnée aux agents nommés ci-après, qui accomplissent des actes nécessitant la qualité d'ordonnateur secondaire, chacun en ce qui le concerne, pour les affaires traitées par le service dont il est responsable :

- Mme Nathalie MERCIER, inspectrice principale des Finances publiques, responsable de la Division budget, immobilier et logistique ;
- Mme Christel DUCLOS, inspectrice des Finances publiques, responsable du service du budget ;
- M. Christophe DURAIN, inspecteur principal des Finances publiques, responsable de la Division ressources humaines ;
- Mme Dominique BOULESTEIX, inspectrice des Finances publiques à la Division ressources humaines ;
- Mme Nadine JAZOTTES, inspectrice des Finances publiques à la Division ressources humaines ;
- M. Emmanuel BONIN, inspecteur des Finances publiques, adjoint à la responsable du CSRH ;
- Mme Sophie HALGOURDIN, inspectrice des Finances publiques, adjointe à la responsable du CSRH ;
- M. Rodolphe MASSE-DELESTRE, contrôleur principal des Finances publiques au CSRH ;
- M. Joël MACOIN, contrôleur des Finances publiques au CSRH.

**Article 3 :** Délégation de signature est donnée aux agents nommés ci-après, qui accomplissent dans le progiciel Chorus les actes nécessitant la qualité d'ordonnateur secondaire.

1- Pour la validation des opérations dans Chorus Formulaire, en matière de recette ou de dépense, sur les programmes suivants :

- n° 156 "Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local" ;
  - n° 218 "Conduite et pilotage des politiques économiques et financières" ;
  - n° 723 "Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État" ;
  - n° 741 "Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité" ;
  - n° 743 "Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions" ;
  - n° 907 "Opérations commerciales des domaines".
- 
- Mme Sylvie BOUTIER, administratrice des Finances publiques adjointe ;
  - Mme Nathalie MERCIER, inspectrice principale des Finances publiques ;

- Mme Christel DUCLOS, inspectrice des Finances publiques ;
- Mme Nadine JAZOTTES, inspectrice des Finances publiques ;
- Mme Maryvonne De NICOLINI, contrôleuse principale des Finances publiques ;
- Mme Véronique LANDURÉ, contrôleuse principale des Finances publiques ;
- M. Christian LATHIERE-LAVERGNE, contrôleur principal des Finances publiques ;
- Mme Béatrice FERRAND-BOTTREAU, contrôleuse des Finances publiques ;
- Mme Zahia BELHANAFI, agente administrative principale des Finances publiques.

2- Pour la validation des opérations dans Chorus Formulaire, en matière de gestion d'indus sur les rémunérations sur le programme n° 156 "Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local" :

- Mme Nadine JAZOTTES, inspectrice des Finances publiques ;
- Mme Véronique LANDURÉ, contrôleuse principale des Finances publiques.

**Article 4** : Toutes dispositions antérieures à la présente décision sont abrogées.

**Article 5** : La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.  
Fait à TOURS, le 4 janvier 2021

Michel MARAL  
Administrateur des Finances publiques adjoint